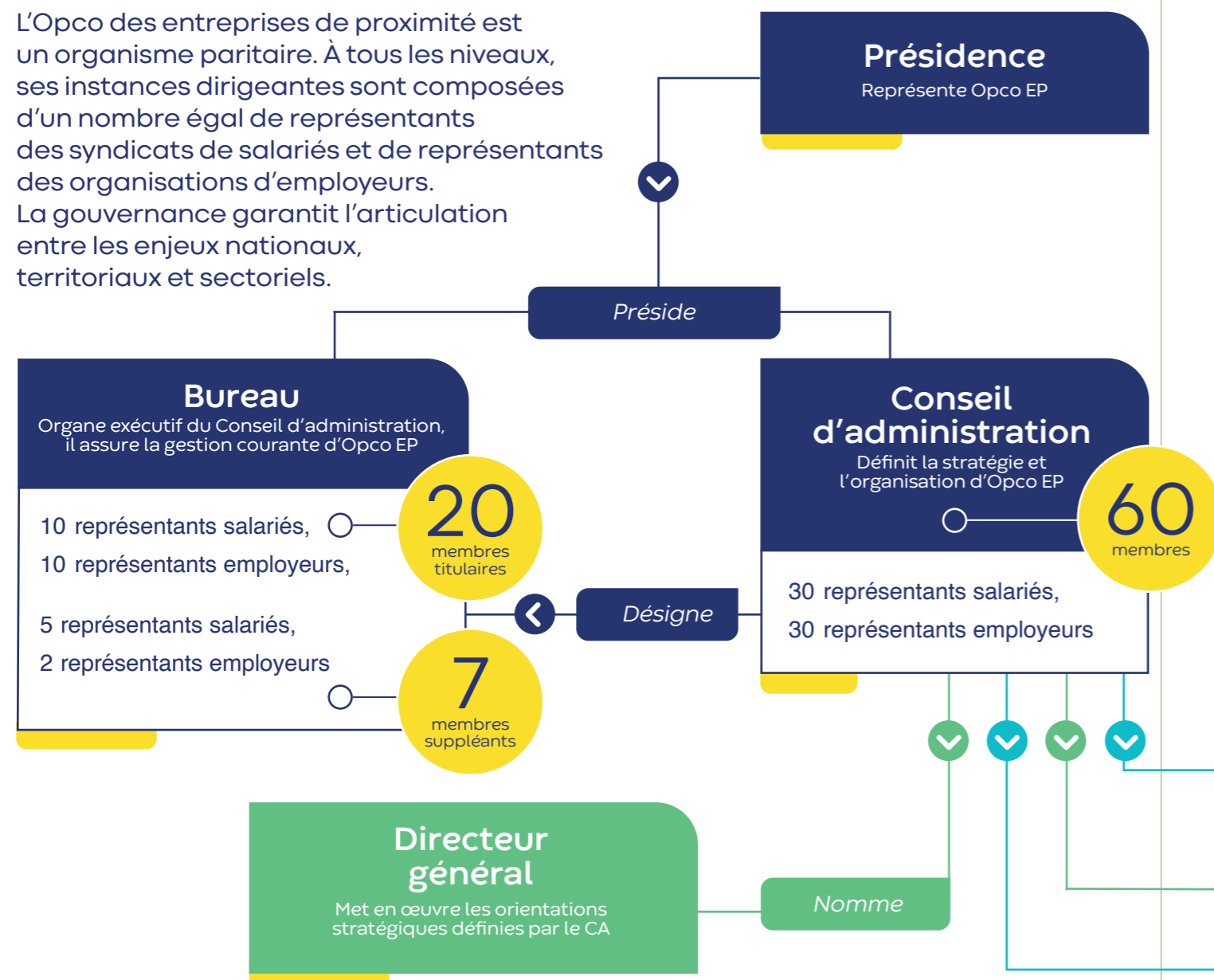


La gouvernance

L'Opco des entreprises de proximité est un organisme paritaire. À tous les niveaux, ses instances dirigeantes sont composées d'un nombre égal de représentants des syndicats de salariés et de représentants des organisations d'employeurs. La gouvernance garantit l'articulation entre les enjeux nationaux, territoriaux et sectoriels.



1060 REPRÉSENTANTS PARITAIRES COMPOSENT LES INSTANCES D'OPCO EP

429 RÉUNIONS EN 2022 (CA, BUREAU, COMMISSIONS, COMITÉS, SPP, CPR...)

Commission financière

Élabore les budgets et examine les comptes

20 membres

Commission de certification

Appuie les travaux de certification commandés par les branches professionnelles. Mutualise les travaux réalisés par les observatoires paritaires prospectifs de branches et définit les priorités dans les travaux d'Opco EP visant à accompagner les branches et l'interprofession dans la mise en œuvre de leur politique de certification.

20 membres

Commission Apprentissage & professionnalisation

Apporte un appui technique pour la fixation des niveaux et critères de prise en charge des contrats d'apprentissage, formule des propositions pour la promotion des dispositifs de formation en alternance, assure le suivi et la mise en œuvre de la convention-cadre de coopération, valide les subventions d'investissement à destination des CFA

20 membres

Commission Immobilière

Applique la politique immobilière définie par le CA. Réalise le diagnostic du patrimoine immobilier d'Opco EP (96 sites en 2022)

20 membres maximum

Comité des Risques et d'Audit

Propose le programme annuel d'audit et de contrôle interne, en assure le suivi, veille au respect et à l'application des procédures, surveille l'efficacité de la gestion des risques.

20 membres

17 Commissions paritaires régionales

Depuis leur création en 2021, les CPR jouent leur rôle d'expérimentation et de déclinaison territoriale des priorités portées par les branches professionnelles et par le Conseil d'administration d'Opco EP. Elles proposent chaque année des Plans d'Action Régionaux (PAR) permettant de faire émerger une diversité de projets de terrain.

20 membres maximum

Délègue

Délègue

Valide les décisions des SPP

32 Sections paritaires professionnelles et 1 Section paritaire interprofessionnelle

Appuient et suivent les missions d'Opco EP pour une ou plusieurs branches professionnelles

30 membres maximum